



*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes
des dentistes à honoraires fixes*

29 juin 2016

Nouvelle tarification pour votre régime d'assurance collective

Le comité paritaire négocie chaque année le renouvellement du régime d'assurance collective. Une entente a été conclue avec La Capitale Assurances et gestion du patrimoine (La Capitale) pour l'année 2016-2017.

Cette entente prévoit une augmentation de la tarification pour le régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité de longue durée, pour le régime complémentaire d'assurance vie ainsi que pour la prime d'assurance vie des personnes à charge.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du paiement du **8 juillet 2016**.

Toute modification au 1^{er} juillet 2017 se fera à partir de la prime totale applicable paraissant au tableau de l'annexe ci-jointe. Une infolettre vous sera transmise à ce sujet au moment opportun.

Document de référence

[Annexe](#) Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel	Téléphone	Télexcopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)

EN VIGUEUR DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017

TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE VIE

Régime complémentaire d'assurance vie (Taux en pourcentage du traitement)	
Omnipraticiens	0,284 %
Dentistes et optométristes	0,463 %

Régime complémentaire d'assurance vie de base pour le conjoint et les enfants à charge	
Adhérent homme	1,86 \$
Adhérent femme	3,69 \$

Régime complémentaire d'assurance vie de l'adhérent (Taux de prime en pourcentage du traitement)				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,06 %	0,09 %	0,03 %	0,04 %
35 à 39 ans	0,08 %	0,09 %	0,04 %	0,06 %
40 à 44 ans	0,10 %	0,15 %	0,06 %	0,09 %
45 à 49 ans	0,18 %	0,25 %	0,11 %	0,16 %
50 à 54 ans	0,29 %	0,43 %	0,20 %	0,31 %
55 à 59 ans	0,43 %	0,67 %	0,29 %	0,45 %
60 à 64 ans	0,78 %	1,00 %	0,44 %	0,67 %
65 ans ou plus	1,12 %	1,82 %	0,87 %	1,30 %

**Régime complémentaire optionnel d'assurance vie additionnelle du conjoint
(Par unité de 10 000 \$)**

Âge de l'adhérent	Sexe de l'adhérent			
	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,13 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,34 \$
35 à 39 ans	0,18 \$	0,25 \$	0,30 \$	0,37 \$
40 à 44 ans	0,23 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,57 \$
45 à 49 ans	0,41 \$	0,63 \$	0,67 \$	1,00 \$
50 à 54 ans	0,85 \$	1,30 \$	1,08 \$	1,57 \$
55 à 59 ans	1,10 \$	1,69 \$	1,62 \$	2,50 \$
60 à 64 ans	1,85 \$	2,78 \$	2,88 \$	3,72 \$
65 ans ou plus	3,26 \$	4,90 \$	4,16 \$	6,78 \$

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ASSURANCE INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Omnipraticiens	3,710 %
Dentistes et optométristes	3,292 %